

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de  
compétences par thèmes

Sous matière :  
Environnement

**OBJET :  
AVIS SUR  
ENQUETE  
PUBLIQUE –  
RECONQUETE  
ECOLOGIQUE  
DU TREBOUL**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL  
EN DATE DU : 10.12.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 10.12.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 23 DEC. 2019

Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOu Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BESSET Jacqueline,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,  
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOu Stéphane,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absente** : Mme CHOPIN Marie-Christine,

**Secrétaire** : Mme BARTHES Chantal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du bassin versant du Fresquel, a déposé un dossier de déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L.217-7 du Code de l'Environnement et une demande d'autorisation environnementale unique au titre des articles R181 et suivant du Code de l'Environnement, pour la reconquête écologique du Tréboul au droit de la Commune de Castelnaudary.

Les travaux projetés ont pour objet la reconquête écologique du Tréboul sur 3,5 km de linéaire selon deux cas d'action :

- Réaménagement du seuil de la Terrade avec création d'une passe à anguilles, d'une échancrure et d'un traitement paysager des berges et du seuil
- Rechange sédimentaire du cours d'eau sur une quarantaine de points d'injection pour retrouver une diversité de substrats et de faciès.

Il fait connaître à l'assemblée que par arrêté n° 2019/0016 en date du 6 septembre 2019, Monsieur le Préfet de l'AUDE, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet susvisé. Cette enquête publique s'est déroulée en Mairie du 25 octobre 2019 au 26 novembre 2019.

Il précise que conformément aux dispositions de l'article R 181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le projet.

Après avoir consulté le dossier soumis à l'enquête publique, réalisé par le bureau d'étude OTEIS, Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable au projet.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 13 décembre 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DONNE** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général, pour la reconquête écologique du Tréboul, présentée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du bassin versant du Fresquel.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 16 décembre 2019.



Le Maire,

  
**Patrick MAUGARD**